



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution des tarifs et de l'offre des trains à grande vitesse Ouigo et Inoui

Question écrite n° 12527

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre des transports sur l'évolution des tarifs et de l'offre des trains à grande vitesse à bas coût « Ouigo », exploités par la SNCF. Selon les données de l'Autorité de régulation des transports analysées par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports, le prix moyen des billets Ouigo aurait augmenté de 73 % entre 2017 et 2023, passant de 19,80 euros à 34,20 euros, soit une hausse largement supérieure à l'inflation sur la période. Cette augmentation se traduirait également par une forte progression du prix moyen au kilomètre payé par les usagers. Dans le même temps, l'offre de TGV Inoui aurait diminué de manière significative, alors même que cette gamme permet l'accès aux cartes de réduction, aux dispositifs de fidélité et à des conditions d'échange et de remboursement plus souples. Cette évolution soulève des interrogations quant à l'accessibilité financière réelle de l'offre dite *low cost*, à l'équilibre entre les différentes gammes de trains à grande vitesse et à l'impact pour les usagers réguliers, notamment ceux bénéficiant de tarifs sociaux ou commerciaux spécifiques. M. le député souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir la transparence et la régulation des prix des trains à grande vitesse, préserver une offre suffisante de TGV Inoui accessible aux porteurs de cartes de réduction et s'assurer que le développement du *low cost* ferroviaire ne se fasse pas au détriment du pouvoir d'achat des usagers et de l'égalité d'accès au service public ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12527

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 590